

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Une session ordinaire du conseil municipal est tenue mardi le 2 juillet 2013 à l'heure et au lieu ordinaire des sessions du conseil, sous la présidence du maire René Laverdière et des conseillers suivants : Myriam Bourgault, Gaston Bourgault, Brigitte Chouinard, Patrice Thériault. Dans l'assistance, 7 personnes étaient présentes.

95-07-2013

1- ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Myriam Bourgault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

- 1- Ordre du jour
- 2- Procès-verbal session régulière
- 3- Point informations
 - 3.1- Service incendie
 - 3.2- Loisirs
 - 3.3- Voirie
 - 3.4- Transport Adapté
 - 3.5- RIGD
 - 3.6- Comité touristique
 - 3.7- Salle
 - 3.8- Politique familiale
- 4- Projet de transport de déchets hautement radioactifs liquides
- 5- Adoption des journaux
- 6- Report pour le projet « reconversion de l'école »
- 7- Demande Normand Lachance CPTAQ – Exploitation d'un banc de gravier déjà existant
- 8- Tournoi de golf – Fondation des soins de santé de la MRC de l'Islet
- 9- Remerciements – L'ABC des Hauts Plateaux Montmagny-L'Islet
- 10- Résolution pour nommer le répondant municipal dans le cadre des travaux de la rénovation cadastrale
- 11- Entrée électrique
- 12- Période de question
- 13- Acceptation des comptes
- 14- Acceptation des dépenses incompressibles
- 15- Varia
 - 15.1- Point de chute pour SPKL
- 16- Levée

96-07-2013

2- PROCÈS-VERBAL SESSION RÉGULIÈRE

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la session régulière de juin 2013, tel que présenté et signé par le maire René Laverdière.

3- POINT INFORMATIONS

3.1- Service incendie

Le directeur incendie Richard Gauvin demande aux élus ce que l'on fait pour l'ancienne ligne incendie pour le défibrillateur ? Pour l'instant, le défibrillateur pourrait servir lors des événements et que le fait d'en parler conscientise les gens sur le fait que la municipalité le possède.

3.2- Loisirs

La conseillère responsable Myriam Bourgault mentionne que le tournoi de balles se fera samedi le 6 juillet. Il y aura un feu le soir et c'est Normand Caron qui émettra le permis à cet effet.

3.3- Voirie

Le maire félicite Normand Caron pour le beau travail fait dans les chemins municipaux. Ce dernier mentionne qu'il a fait environ 10 000 pieds de fossés et quelques corrections de ponceaux en plus du gravelage.

3.4- Transport Adapté

Rien à signaler.

3.5- RIGD

Le maire mentionne qu'une rencontre a été tenue pour accepter l'augmentation des redevances. Des discussions sur le coût beaucoup plus dispendieux que les autres régies du même genre se sont tenues. Ce sujet sera repris à une prochaine rencontre.

3.6- Comité touristique

Rien à signaler.

3.7- Salle

Une tournée des fenêtres a été faite par Normand Caron et l'entrepreneur. Comme l'explique Normand Caron, toutes les fenêtres étaient correctes à son départ mais que ce sont de vieilles fenêtres et très grandes. Il se peut que ça dérange un peu avec le temps à force de les ouvrir.

3.8- Politique familiale

La conseillère représentante Brigitte Chouinard mentionne que la politique familiale organise des activités pour les enfants et ce, en même temps que le tournoi de balles.

4- PROJET DE TRANSPORT DES DÉCHETS RADIOACTIFS LIQUIDES

Les élus laissent porter cette demande et les autres qui suivront à ce sujet.

97-07-2013

5- ADOPTION DES JOURNAUX

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les journaux suivants :

- Journal général # 441 : conciliation bancaire au 30-04-13
- Journal général # 442 : conciliation bancaire au 30-04-13
- Journal général # 443 : conciliation bancaire au 31-05-13
- Journal général # 444 : conciliation bancaire au 31-05-13

6- REPORT POUR LE PROJET « RECONVERSION DE L'ÉCOLE »

La directrice générale mentionne que nous avons reçu une lettre acceptant le report du dossier au 15 novembre 2013 afin de s'ajuster à la fin des travaux.

98-07-2013

7- DEMANDE NORMAND LACHANCE CPTAQ – EXPLOITATION D'UN BANC DE GRAVIER DÉJÀ EXISTANT

CONSIDÉRANT QUE Gestion NORMI INC., le demandeur, veut exploiter un banc de gravier sis sur le lot 10, rang 8, canton de Leverrier du cadastre de Saint-Adalbert;

CONSIDÉRANT QUE Gestion NORMI Inc. désire procéder à des travaux d'extraction du site ainsi qu'à la remise en état du blanc de gravier;

CONSIDÉRANT QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les informations fournies, la nature de l'utilisation qui est du lot visé et des lots environnants et les mesures prévues par le promoteur de la présente demande n'aura aucun impact sur le potentiel d'utilisation du lot visé et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce banc de gravier est déjà existant et a déjà été exploité par le Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Gaston Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de Gestion Normi Inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'un banc de gravier, une partie du lot 10, rang 8, Canton Leverrier du cadastre de Saint-Adalbert, dans la circonscription foncière de la MRC de L'Islet.

99-07-2013

8- TOURNOI DE GOLF – FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE LA MRC DE L'ISLET

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire une personne au Tournoi de golf de la Fondation des soins de santé de la MRC de l'Islet au coût de 130 \$.

9- REMERCIEMENTS – L'ABC DES HAUTS PLATEAUX MONTMAGNY-L'ISLET

Lecture de la lettre.

100-07-2013

10- RÉOLUTION POUR NOMMER LE RÉPONDANT MUNICIPAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

Il est proposé par Myriam Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de répondant dans le cadre des travaux de la rénovation cadastrale.

101-07-2013**11- ENTRÉE ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le courant n'est pas assez puissant pour accueillir tous les équipements du restaurant ainsi que pour d'éventuels projets à l'intérieur du bâtiment multi-services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire installer une nouvelle entrée électrique et ce, tel que stipulé dans la soumission de Collin Pelletier au coût de 6 875 \$ avant toutes taxes applicables.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Suite à des demandes du concierge, nous demanderons des prix pour l'installation d'une balayeuse centrale dans le bâtiment multi-service ainsi que de la climatisation dans la salle communautaire. Nous apporterons également, au prochain ordre du jour, l'installation d'une nouvelle entrée électrique à la caserne et ce, dans le but de régulariser le chauffage à la demande de nos assureurs.

Nous recevons des remerciements pour l'installation de fleurs dans le village et on signale que quelques peintures sont à remplacer.

101-07-2013**13- ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des comptes au montant de 74 387,31 \$. La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par la conseillère Myriam Bourgault. Ces derniers ont apposés leurs initiales.

102-07-2013**14- ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire à payer les dépenses incompressibles du mois.

15- VARIA**15.1 – Point de chute pour SPKL**

Le directeur incendie Richard Gauvin mentionne que le point de chute pour les extincteurs des particuliers sera au bureau municipal puisqu'il y a toujours une présence et qu'il sera plus simple pour eux de les récupérer.

16- LEVÉE

Il est proposé par Myriam Bourgault de lever l'assemblée à 20h20.

Maire : _____

Sec. : _____

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec.-trés.